



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Rapport du jury**

**Concours : CAPES interne**

**Section : Sciences économique et sociales**

**Session 2020**

Rapport de jury présenté par : Marc MONTOUSSÉ – Président du jury



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Introduction

Les postes offerts à la session 2020 sont de 47 pour le CAPES interne de sciences économiques et sociales et 27 pour le CAER-CAPES, en forte augmentation par rapport à 2018 et 2019.

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Capes	47	39	16	16	18	22	20	18
Caer	27	25	16	18	22	19	21	20

En raison du contexte sanitaire, les épreuves orales d'admission ont été supprimées et la sélection des candidats ne s'est effectuée qu'en fonction des résultats des épreuves écrites d'admissibilité.

Le jury a pourvu tous les postes au CAPES avec une barre d'admission fixée à 12,4/20 et tous les postes au CAER-CAPES avec une barre d'admission de 10,5/20. Il a par ailleurs proposé une liste complémentaire (10 candidats au CAPES et 3 candidats au CAER-CAPES).

Depuis plusieurs années, l'épreuve d'admissibilité repose sur l'élaboration d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP). Le descriptif des épreuves est défini dans le guide des concours :

<http://www.devenirensignant.gouv.fr/cid98517/les-epreuves-du-capes-interne-et-du-caer-capes-section-sciences-economiques-et-sociales.html>

Bilan général session 2020 :

	Inscrits	Dossier reçus et répondant aux critères	Barre d'admissibilité	Admissibles	Barre d'admission	Nbre de postes	Reçus	Liste complémentaire
Capes	312	125	10	91	12,4	47	47	10
Caer	92	59	8	51	10,5	27	27	3
Total	404	184		142		74	74	13

Le jury attache beaucoup d'importance à la bonne maîtrise des concepts et notions de base dans les divers champs disciplinaires constitutifs des SES. Nous conseillons aux candidats d'utiliser, dans le cadre de leur préparation au concours, les « Ressources d'accompagnement pour les SES » qu'ils trouveront sur le site Eduscol du ministère de l'Éducation nationale.

J'adresse mes félicitations les plus sincères aux lauréats du concours 2020 et tiens à remercier vivement l'ensemble des membres du jury, ainsi que la gestionnaire du concours, madame Priscilla Plateaux pour sa compétence et son efficacité.

**Marc MONTOUSSÉ**

Inspecteur général de l'éducation, du sport et de la recherche  
Président du jury



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOMMAIRE :**

**1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ**

- Présentation de l'épreuve
- Bilan de l'admissibilité
- Première partie du dossier RAEP
- Seconde partie du dossier

**2/ ADMISSION**

Le jury recommande vivement aux candidats du concours 2021 de se référer aux rapports des jurys des années précédentes ; ils y trouveront des conseils relatifs à l'épreuve d'admission et des exemples de sujets.

- Bilan de l'admission



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 1 / ÉPREUVE D'ADMISSIBILITÉ

Les attentes du jury et les caractéristiques générales des dossiers RAEP des candidats ne présentent pas de différences significatives par rapport à ce qui a pu être observé lors des sessions précédentes. La plupart des remarques contenues dans le rapport de jury 2019 conservent donc toute leur actualité et sont en partie reprises dans le présent rapport.

### → Présentation de l'épreuve

L'épreuve d'admissibilité est une épreuve de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle.

« Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

*Dans une première partie (deux pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.*

*Dans une seconde partie (six pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques dans la discipline concernée par le concours, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle. Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.*

*Le candidat indique et commente les choix didactiques et pédagogiques qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.*

Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et être ainsi présentée :

- dimension des marges :
- droite et gauche : 2,5 cm ;
- à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm ;
- sans retrait en début de paragraphe.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

*A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux réalisés dans le cadre de la situation décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnables, qui ne sauraient excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.*

*L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier doit être attestée par le chef d'établissement auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.*

*Les critères d'appréciation du jury porteront sur :*

- la pertinence du choix de l'activité décrite ;*
- la maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;*
- la structuration du propos ;*
- la prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;*
- la justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;*
- la qualité de l'expression et la maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe.*

*Coefficient 1. »*

Arrêté du 19 avril 2013 fixant les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré.

REMARQUE : pour les classes de seconde et de première, la réalisation pédagogique du RAEP - concours 2021 devra obligatoirement porter sur les programmes en vigueur mais, pour la classe de terminale, elle pourra porter sur l' « ancien » programme de terminale.

**➔ Bilan de l'admissibilité**

**CAPES INTERNE**

Nombre de postes : 47

Nombre de candidats inscrits : 312

Nombre de candidats non éliminés : 125 ; soit 40,06 % des inscrits.

Barre d'admissibilité : 10

Nombre de candidats admissibles : 91 ; soit 72,80 % des non éliminés.

Moyenne des candidats non éliminés : 10,48/20

Moyenne des candidats admissibles : 11,70/20



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

CAER CAPES

Nombre de postes : 27

Nombre de candidats inscrits : 92

Nombre de candidats non éliminés : 59 ; soit 64,18 % des inscrits.

Barre d'admissibilité : 08

Nombre de candidats admissibles : 51 ; soit : 86,44 % des non éliminés.

Moyenne des candidats non éliminés : 10,30/20

Moyenne des candidats admissibles : 10,58/20

## → Première partie du dossier RAEP

La première partie du dossier permet au jury d'évaluer la capacité du candidat à mener une analyse réflexive sur son parcours professionnel.

« Agir en fonctionnaire de l'État et de façon éthique et responsable » est la première des compétences attendues d'un enseignant qui aura la responsabilité d'élèves. Le professeur doit être exemplaire. Le jury a ainsi systématiquement écarté les dossiers qui témoignaient de comportements inacceptables consistant à paraphraser, voire à copier des documents, et à les présenter comme des productions personnelles.

Le jury a été sensible au soin apporté à la rédaction des dossiers. Si les candidats ont très majoritairement respecté les consignes de présentation formelle des dossiers, traduisant ainsi un travail et un investissement conséquents, il n'en demeure pas moins que quelques dossiers comportent encore des fautes d'orthographe, des erreurs de grammaire et des lacunes syntaxiques. Parmi les compétences attendues des enseignants figurent « Maîtriser la langue française pour enseigner et communiquer » et « Maîtriser les technologies de l'information et de la communication » ; des présentations soignées sont donc nécessaires. Les présentations peu rigoureuses (dossier non relié, pages non numérotées, absence de justification du texte, changement inopportun de police de caractères ou d'espace interligne...) ne sont pas appréciées par le jury. Afin de faciliter la lecture du dossier, les candidats sont invités à réfléchir à la façon dont ils présentent leur écrit (il doit être aéré, constitué de paragraphes différents, mettre en évidence les points saillants, etc.).

Sur le fond, le jury a valorisé la dimension analytique de la présentation du parcours professionnel du candidat et plus précisément la mise en relation des différentes expériences professionnelles et les compétences attendues d'un enseignant de sciences économiques et sociales. Cette première partie du RAEP ne doit pas se limiter à une présentation exhaustive des postes et fonctions occupés par le candidat qui doit aussi montrer comment son parcours a nourri sa motivation pour enseigner les Sciences économiques et sociales.



# MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Certains dossiers ne sont pas suffisamment clairs pour que le jury puisse identifier quelle est l'expérience exacte du candidat en matière d'enseignement.

Le jury recommande aux candidats de préciser les diplômes qu'ils ont obtenus - ainsi que leurs éventuelles admissibilités au Capes lors de sessions précédentes, d'être clairs, précis et explicites sur leurs expériences d'enseignement (niveaux de classes, périodes exactes), et de mettre en évidence certaines expériences professionnelles (participation à des instances administratives, correction du baccalauréat...) et la façon dont ils accompagnent les élèves dans leurs choix d'orientation.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Expérience professionnelle ;
- Diplômes et formation professionnelle ;
- Autres activités d'enseignant ;
- Participation à la vie de l'établissement (projets, instances de l'établissement...) ;
- Démarche analytique et justification des choix ;
- Structuration du propos ;
- Qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- Respect du format réglementaire (moins de deux pages).

Le jury conseille aux candidats de veiller à ces différents éléments, notamment de penser à justifier leur attrait pour les Sciences économiques et sociales. Leurs propos ne peuvent que gagner à être articulés avec le référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation.

## ➔ **Seconde partie du dossier**

La seconde partie de l'épreuve permet d'évaluer :

- La capacité à rendre compte de la conception et de la mise en œuvre d'une séquence d'enseignement pour un niveau de classe donné, en justifiant la pertinence des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- La capacité pour les candidats n'ayant jamais enseigné, ayant enseigné dans une autre discipline ou dans un autre niveau que celui de l'enseignement secondaire, à se projeter dans le métier de professeur de Sciences économiques et sociales.

Il s'agit de présenter une séquence de cours. Pour la session 2020, cette séquence pourra porter sur les programmes des classes de seconde et de première qui ne seront plus en vigueur à partir de la rentrée 2019.

Après avoir précisé la problématique et fixé des objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire, les candidats sont invités à exposer et à expliciter leurs choix de contenu, de démarche, d'exploitation des documents (qui doivent figurer dans le dossier), de mise en œuvre de supports pédagogiques et de modalités d'évaluation ne se limitant pas à une simple approche descriptive, mais en privilégiant la dimension analytique.



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Il ne s'agit pas de présenter une succession d'activités sans prise de hauteur ; une justification des choix didactiques et pédagogiques est attendue. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise le contenu scientifique et qu'il a de réelles aptitudes à la transposition didactique ; le propos doit donc être parfaitement rigoureux et les objectifs en termes de savoirs et de savoir-faire doivent être strictement conformes aux attentes des programmes officiels. Le candidat doit montrer sa capacité à évaluer les élèves, de façon formative et sommative, traduisant le souci de vérifier la réalisation des objectifs d'apprentissage énoncés. Enfin, le candidat doit faire preuve de recul et de réflexivité par rapport à ses choix et aux activités proposées, et ce afin de montrer sa capacité à utiliser l'expérience acquise pour progresser.

Au-delà des exigences de forme, le candidat doit éviter les discours d'ordre général sur le choix d'une démarche pédagogique sans précision de la manière dont il procède pour que les élèves s'approprient un concept, un mécanisme. Il doit structurer son propos et se garder d'une présentation descriptive de type répertoire de documents sans contenu ni synthèse. Les documents doivent être adaptés au niveau des élèves concernés et leurs sources doivent être précises. Le candidat doit montrer qu'il maîtrise les notions et les mécanismes mobilisés dans le cadre de la séquence qui doit être strictement conforme aux programmes.

Le jury a donc été particulièrement attentif aux éléments suivants :

- Pertinence du choix de l'activité décrite ;
- Maîtrise des enjeux scientifiques, didactiques et pédagogiques de l'activité décrite ;
- Structuration du propos ;
- Prise de recul dans l'analyse de la situation exposée ;
- Justification argumentée des choix didactiques et pédagogiques opérés ;
- Pertinence des documents choisis, des activités et des questionnements ;
- Qualité de l'expression et maîtrise de l'orthographe et de la syntaxe ;
- Respect du format réglementaire (moins de six pages pour la réalisation pédagogique et moins de dix pages pour les documents).

Au total, le jury conseille aux candidats de relire le préambule des programmes du cycle terminal qui leur sera notamment utile pour maîtriser la démarche didactique des Sciences économiques et sociales, de consulter les fiches ressources Eduscol et de ne surtout pas oublier les élèves dans la situation d'apprentissage qu'ils décrivent.





**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **2/ ADMISSION**

Le jury recommande vivement aux candidats du concours 2021 de se référer aux rapports de jury des années précédentes ; ils y trouveront des conseils relatifs à l'épreuve d'admission et des exemples de sujets.

L'exposé porte sur les programmes en vigueur. Il portera donc, pour la session 2021, uniquement sur les nouveaux programmes de la classe de seconde et du cycle terminal.

### **→ Bilan de l'admission**

#### *CAPES INTERNE*

Nombre de candidats admissibles : 91  
Nombre de candidats admis sur liste principale : 47 (soit 37,6 % des admissibles).  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 10

Nombre de postes : 47  
Barre d'admission de la liste principale : 12,40/20

#### *CAER CAPES*

Nombre de candidats admissibles : 51  
Nombre de candidats admis sur liste principale : 27 (soit 52,94 % des admissibles).  
Nombre de candidats inscrits sur liste complémentaire : 3

Nombre de postes : 27  
Barre d'admission : 10,50